



**RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET
LA SITUATION FINANCIERE
(SFCR)**

EXERCICE 2021



PREAMBULE

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) de la Mutuelle Verte décrit, pour l'année 2021, l'activité de la mutuelle, son système de gouvernance, son profil de risque et complète la remise des états quantitatifs annuels en donnant notamment des informations sur les méthodes de valorisation utilisées ainsi que des précisions sur la gestion du capital.

Le SFCR a été élaboré avec l'appui de la Direction Générale, de la Responsable du Contrôle Interne et du Responsable Comptable et Administratif, incarnant respectivement les fonctions clés gestion des risques et actuarielle.

Conformément à la politique de communication des informations réglementaires destinées à l'ACPR et au public de La Mutuelle Verte, le rapport SFCR fait l'objet d'une approbation du Conseil d'Administration.

Ainsi ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration du 1^{er} avril 2022.

SOMMAIRE

SYNTHESE	5
A. ACTIVITE ET RESULTATS	6
A.1 ACTIVITE	6
A.2 RESULTATS DE SOUSCRIPTION	8
A.3 RESULTATS DES INVESTISSEMENTS	8
A.4 RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES	9
A.5 AUTRES INFORMATIONS	9
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	10
B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	10
B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	15
B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE	16
B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	18
B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE	20
B.6 FONCTION ACTUARIELLE	20
B.7 SOUS-TRAITANCE	20
B.8 EVALUATION DE L'ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE	21
B.9 AUTRES INFORMATIONS	21
C. PROFIL DE RISQUE	22
C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION	23
C.2 RISQUE DE MARCHE	24
C.3 RISQUE DE CREDIT (DEFAULT)	25
C.4 RISQUE DE LIQUIDITE	26
C.5 RISQUE OPERATIONNEL	27
C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS	28
C.7 AUTRES INFORMATIONS	28
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	29
D.1 ACTIFS	29
D.2 PROVISIONS TECHNIQUES	30
D.3 AUTRES PASSIFS	32
D.4 METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES	33
D.5 AUTRES INFORMATIONS	33

E. GESTION DU CAPITAL	34
E.1 FONDS PROPRES	34
E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	35
E.3 UTILISATION DU SOUS MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	36
E.4 DIFFERENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE	36
E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	36
E.6 AUTRES INFORMATIONS	36
F. ANNEXES	37

SYNTHESE

La Mutuelle Verte est une mutuelle santé régie par le livre II du code de la mutualité.

Forte de ses valeurs d'entreprise centrées sur la solidarité et la qualité de sa gestion, elle n'a cessé de s'adapter afin de proposer des services pertinents et des garanties adaptées aux besoins de ses adhérents.

En 2021, le développement des segments de clientèle tels que les TPE/PME ou les seniors se sont poursuivis avec des résultats toujours aussi satisfaisants. Il en est de même pour nos partenariats et le développement de l'activité de Gestion Pour Compte.

Ainsi, La Mutuelle Verte continue sa progression en présentant une croissance de 2,55 % des effectifs gérés entre le 01/01/2021 et le 01/01/2022.

En synthèse de ce rapport, les changements importants survenus dans l'activité et les résultats de La Mutuelle Verte en 2021 sont détaillés ci-après.

ACTIVITE ET RESULTATS

Sur l'exercice, La Mutuelle Verte a poursuivi la diversification de son portefeuille de contrats collectifs en maintenant ses efforts vis-à-vis des TPE/PME, notamment, en privilégiant une offre globale « Santé – Prévoyance » pour les entreprises.

Ainsi le portefeuille d'entreprises adhérentes progresse de 8,01% entre le 01/01/2021 et le 01/01/2022.

Dans la continuité de sa stratégie de développement sur les segments de population non impactés par l'ANI, une progression satisfaisante des chefs de famille a été relevée, notamment pour les "Seniors" dont le nombre de contrats augmente de 14,5% par rapport à 2020.

La Mutuelle Verte a développé son expertise en gestion pour compte. Le nombre de personnes gérées par ce biais augmente de 8,14% entre le 01/01/2021 et le 01/01/2022 ce qui témoigne du bon déroulement des partenariats engagés.

SYSTEME DE GOUVERNANCE

Dans le cadre du pilotage du système de gouvernance des risques, le Conseil d'Administration a validé les politiques de gestion des risques révisées ainsi que le rapport relatif à la solvabilité et la situation financière, le SFCR, destiné au public et à l'ACPR. Ont également fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration, le rapport sur le contrôle interne du dispositif de Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme et le rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable.

PROFIL DE RISQUE

Le rapport d'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS) a été approuvé par le Conseil d'Administration du 5 novembre 2021.

Il ressort de ce rapport que l'ensemble des scénarii projetés respecte le seuil d'appétence défini par le Conseil d'Administration, à savoir un taux de couverture minimum du SCR de 200%.

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE ET GESTION DU CAPITAL

Le taux de couverture par les fonds propres des besoins en capitaux réglementaires garantissant la solvabilité de La Mutuelle Verte est de 579% en 2021, contre 472% en 2020.

Cette hausse du taux de couverture est la conséquence de :

- La baisse de notre exposition sur le SCR marché qui s'explique notamment par nos dépôts à terme arrivés à échéance (antérieurement choqués sur le risque de baisse de taux).
- La baisse du Best Estimate cédé dans le cadre de la réassurance.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1 ACTIVITE

A.1.1 L'entreprise

La Mutuelle Verte, dont le siège social est situé à Toulon, 78 cours Lafayette, est une mutuelle nationale interprofessionnelle indépendante relevant du livre II du code de la mutualité.

En application du code monétaire et financier, elle est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

Pour la certification de ses comptes annuels, La Mutuelle Verte a nommé comme commissaires au compte titulaire le cabinet FICOREC AUDIT.

Elle détient les agréments pour pratiquer des opérations sur les branches suivantes :

- **Branche 1** – Accident,
- **Branche 2** – Maladie,
- **Branche 20** – Risques liés à la durée de la vie humaine (vie-décès), dans le cadre du versement d'une indemnité obsèques.

La Mutuelle Verte propose à tous les bénéficiaires des régimes obligatoires français et luxembourgeois des garanties adaptées aux besoins de chacun, notamment :

- Des garanties santé **pour les particuliers**,
- Des garanties santé **collectives** pour les entreprises,
- Des garanties santé **spécifiques**, destinées à des populations identifiées.

A.1.2 Faits marquants durant la période de référence

- **Principales évolutions de l'environnement politique, fiscal et légal**
 - Possibilité de résiliation des contrats de complémentaire santé, sans frais, à tout moment, après l'expiration d'un délai de 12 mois à compter de la première souscription (résiliation infra annuelle). L'impact de cette mesure est assez faible, en 2021, sur les contrats individuels, dont le volume de radiation a légèrement augmenté mais a été compensé par des adhésions en hausse dans la dynamique de changement engendrée par ce droit de résiliation à "tout moment". L'incidence a été quasi-nulle sur les contrats collectifs.

- **Événements liés aux engagements d'assurance :**
 - Poursuite du déploiement du 100% santé avec les aides auditives. Cela permet aux assurés d'avoir accès à certains soins en optique, dentaire et audioprothèse avec un reste à charge nul. Le calendrier s'étend jusqu'en 2022,
 - Taxe additionnelle dite "Taxe COVID" de 1,30% des cotisations d'assurance maladie (assiette TSA) en 2021 (voir ci-dessous).
- **Événements liés au déploiement de la stratégie :**
 - Poursuite du développement d'une offre en Gestion Pour Compte (GPC) en « marque blanche ». Le nombre de personnes en gestion pour compte a augmenté de 8,14% entre le 01/01/2021 et le 01/01/2022.
 - Depuis le 1^{er} janvier 2021, le montant de la quotité cédée en réassurance à PREDICA par La Mutuelle Verte est passé à 35% du portefeuille assuré exclusivement par La Mutuelle Verte. Les résultats de cession en réassurance 2021 ressort quasiment à l'équilibre (-14 K€).
- **Hausse des prestations « santé » :**

La crise née de la pandémie de Covid-19, a eu des impacts significatifs sur l'activité de la Mutuelle. En 2021, l'hypothèse du report des soins non réalisés en 2020 s'est concrétisée. Cela se traduit dans notre activité par une détérioration du ratio de prestations sur cotisations qui passe de 79% à 85% pour cette année.

Par prudence, nous avons constitué l'exercice dernier une provision pour égalisation de 400K€ dont la reprise sur 2021 a permis d'atténuer cet effet de report de consommation attendu.

A.1.3 Faits marquants postérieurs à la clôture de l'exercice

Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats ont des incidences sur l'activité et sur l'économie.

La situation en Ukraine et les restrictions peuvent créer des difficultés en matière de financement.

La situation des banques russes et ukrainiennes pourrait entraîner un risque de liquidité pour certaines entités.

Dans le cas des prestataires de services financiers et en particulier des services de crédit et d'assurance, les risques directs liés aux expositions en Ukraine et en Russie mais également indirectes du fait des répercussions de ce conflit sur les autres clients de ces institutions sont susceptibles d'augmenter.

Lors de l'arrêté des comptes, La Mutuelle Verte n'a pas identifié de risque pouvant impacter son activité. La Mutuelle n'a pas d'intérêt sur les marchés russes et ukrainiens.

Elle sera vigilante sur le risque d'exposition de ses partenaires financiers et sur l'incidence qui en découlera sur ses placements (notations, risque de défaut, etc.). D'ores et déjà, notre principal partenaire (Crédit Agricole SA) annonce que ses expositions totales On Shore et Off Shore, dans ces 2 pays, représentent 0,6% (dont 0,15% pour l'Ukraine et 0,45% en Russie) de ses engagements commerciaux totaux au 31/12/2021¹.

¹ Source : communiqué de presse du 7 mars 2022 du Groupe Crédit Agricole

A.2 RESULTATS DE SOUSCRIPTION

Dans le cadre de son activité d'assurance, le résultat de souscription de La Mutuelle Verte se présente de la manière suivante :

en K€	2020		2021	
	Santé (frais médicaux)	Autres (indemnités obsèques)	Santé (frais médicaux)	Autres (indemnités obsèques)
Cotisations brutes	37 893	50	40 025	38
Cotisations cédées en réassurance	- 6 587	- 10	-9 663	-13
Charge des prestations *	- 30 889	- 9	-35 492	-26
Cessions en réassurance	5 033	2	8 020	7
Autres éléments	- 2 965	-	-1 515	36
Résultats de souscription	2 479	33	1 375	42
Résultat total Non Vie et Vie	2 512		1 417	

**Frais payés inclus*

La quasi-totalité des contrats souscrits le sont en France. Les autres pays (non significatif : 1,85% des cotisations avant réassurance) sont principalement le Luxembourg et les pays du Maghreb.

Les cotisations Vie et Non Vie brutes de réassurance augmentent de 2 120 K€ par rapport à 2020.

Le résultat de souscription Non Vie et Vie affiche une baisse de 1 095 K€. Ce résultat révèle la hausse de liquidation des prestations liée d'une part, au rattrapage des soins effectués par les adhérents en 2021, et, d'autre part, à l'envolée des dépenses de santé en dentaire et en audio prothèses (conséquences de la mise en place du « 100% santé »), ce qui diminue le résultat technique.

A.3 RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Au titre de son activité d'investissement, La Mutuelle Verte dispose d'un portefeuille de placement s'élevant à 31 011 K€, en 2021.

Les produits et charges financiers par classe d'actifs se décomposent ainsi :

Type d'actifs	En K€				
	Valeur S1	Produits	Charges par destination	Résultat des investissements	+/- values latentes
				2021	
Obligations d'entreprise	15 947	402	67	335	482
Actions	80	0	0	0	136
OPCVM	2 099	18	9	9	-8
Livrets, DAT et dépôts	10 876	287	46	241	
Biens immobiliers	2 009	0	72	-72	1 909
Total	31 011	707	194	513	2 519

Par comparaison, la situation au 31/12/2020 est rappelée dans le tableau ci-dessous :

Type d'actifs	En K€				
	Valeur S1	Produits	Charges par destination	Résultat des investissements	+/- values latentes
				2020	
Obligations d'entreprise	10 331	360	27	333	709
Actions	80	0	0	0	189
OPCVM	2 080	19	0	19	-10
Livrets, DAT et dépôts	17 088	412	88	324	
Biens immobiliers	1 654	0	55	-55	1 902
Total	31 233	791	170	621	2 790

Les charges financières sont composées de charges par destination déterminées en fonction des clés de répartition analytiques.

Malgré une politique prudente de placement, nous constatons un niveau de nos produits financiers satisfaisant.

Le résultat d'investissement ainsi que les plus et moins-values latentes viennent directement impacter les fonds propres Solvabilité II de la manière suivante :

- Le résultat d'investissement est une composante du résultat net qui impacte les fonds excédentaires,
- Le total des plus et moins-values latentes, net des impôts différés, vient augmenter la réserve de réconciliation.

A.4 RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

La Mutuelle Verte réalise la gestion de contrats santé pour le compte d'assureurs délégués en coassurance et en gestion pour compte.

Dans le cadre de cette activité, les produits réalisés en 2021 sont de 3 883 K€ (contre 3 380 K€ en 2020).

Cette augmentation est due à la progression de la gestion de contrats collectifs pour le compte de tiers.

La mutuelle ne dispose pas de baux financiers, ni de baux d'exploitation.

Les autres produits non techniques à l'exception des résultats sur placements n'appellent pas de commentaire particulier.

A.5 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante, ou qualifiée comme telle par La Mutuelle Verte, susceptible d'impacter l'activité ou les résultats présentés plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1.1 Organisation générale

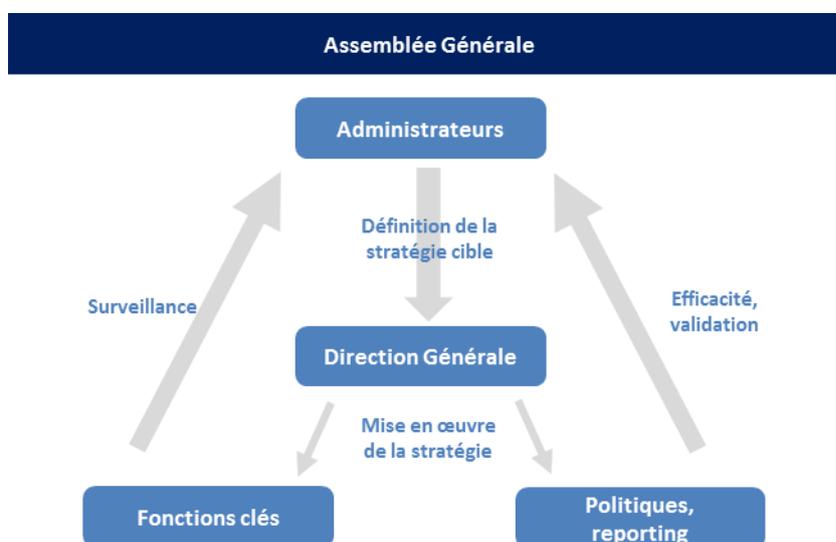
Le système de gouvernance de La Mutuelle Verte est conforme aux principes de la directive Solvabilité II.

La gouvernance de la mutuelle est ainsi fondée sur la complémentarité entre :

- Les administrateurs élus (Conseil d'Administration),
- Les dirigeants effectifs :
 - Le Président élu par le Conseil d'Administration,
 - La Directrice Générale choisie pour ses compétences techniques et managériales,
- Les responsables des fonctions clés en charge de prérogatives spécifiques (actuariat, gestion des risques, vérification de la conformité, audit interne) devant soumettre leurs travaux au Conseil d'Administration.

L'organisation générale de la gouvernance est décrite dans les statuts de La Mutuelle Verte approuvés par l'Assemblée Générale. Par ailleurs, le Conseil d'Administration contribue annuellement à la revue des politiques de risques de la mutuelle.

Ainsi, les rôles et responsabilités des acteurs ont été clairement identifiés et définis, permettant d'assurer une totale séparation des tâches entre les fonctions d'administration, de gestion et de contrôle. Les canaux de communication entre ces acteurs ont également été définis.



B.1.2 Conseil d'Administration

B.1.2.1 *Composition et tenue du Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration est composé de 15 administrateurs élus par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois.

B.1.2.2 Prérogatives du Conseil d'Administration et travaux réalisés durant l'année :

Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de l'activité de La Mutuelle Verte dans les domaines stratégiques, économiques et financiers. Il veille également à leur correcte mise en œuvre.

L'approche exhaustive et transversale de l'identification et de l'évaluation des risques représente un élément clé de gouvernance. A ce titre, le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques et crée l'environnement favorable à une gestion des risques efficace en :

- Définissant la stratégie et la politique des risques (appétence et seuils de tolérance) ;
- Approuvant les politiques écrites relevant de son autorité ;
- Contrôlant l'adéquation des dispositifs de gestion des risques et le respect du niveau général des risques définis.

En complément des statuts, dans le cadre de Solvabilité II, le Conseil d'Administration joue un rôle central dans le système de gouvernance de La Mutuelle Verte. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a notamment, au cours de l'exercice :

- Validé les politiques de risques révisées en 2021,
- Approuvé le rapport sur l'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS),
- Approuvé l'ensemble des rapports demandés par l'ACPR.

B.1.2.3 Comité d'audit

Par nature, le Comité d'audit joue un rôle majeur dans le suivi du dispositif de gestion des risques, en s'appuyant sur les travaux de contrôle et d'audit internes. Le Comité dispose de plusieurs sources d'information (cartographie des risques, rapport d'audit interne, diligences des commissaires aux comptes, rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité...), pour apprécier toute déviance par rapport au cadre de tolérance défini par le Conseil d'Administration. Il s'assure ainsi de la convergence entre les diverses sources d'évaluations disponibles.

Les membres du Comité d'audit sont désignés par le Conseil d'Administration.

Les rôles, missions et pouvoirs du Comité d'audit ont été approuvés par le Conseil d'Administration à travers la Charte du Comité d'audit établie par ses membres.

Le Comité d'audit est chargé des missions suivantes :

- il assure le suivi de la fiabilité du processus d'élaboration de l'information comptable et financière en s'appuyant sur les travaux réalisés dans le cadre du dispositif de contrôle interne.
- il s'assure de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- il suit le contrôle légal des comptes annuels par le Commissaire aux Comptes et s'assure de son indépendance.

Le Comité d'audit rend compte de ses missions auprès du Conseil d'Administration.

B.1.3 Dirigeants effectifs

La direction effective de la mutuelle est assurée par deux dirigeants effectifs :

- Le Président du Conseil d'Administration, Gérard HENRY, depuis 2007,
- Le Dirigeant Opérationnel, Marie-Madeleine DUBEC, Directrice Générale depuis 2001.

Dans le respect du principe des quatre yeux, les dirigeants effectifs de la mutuelle sont impliqués dans les décisions significatives de la mutuelle, disposent de pouvoirs suffisants, d'une vue complète et approfondie de l'ensemble de l'activité.

Le Conseil d'Administration et son président déterminent, en séance, les orientations stratégiques et créent l'environnement favorable à une gestion des risques efficace.

La Directrice Générale prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel de La Mutuelle Verte. Dans ce contexte, elle prend part à la gestion des risques par le biais des contributions suivantes :

- elle assiste les instances dans la définition de la stratégie de gestion des risques ;
- elle rend compte aux instances de l'application de la stratégie ;
- elle veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et par les normes de la profession (principe de la personne prudente, ...) ;
- elle supervise la réalisation d'un Plan de Continuité des Activités et des tests périodiques associés ;
- elle assure l'identification, l'évaluation des risques stratégiques et définit le Plan de Maîtrise des Risques associé.

B.1.4 Fonctions clés

Conformément à la réglementation Solvabilité II, La Mutuelle Verte a nommé 4 responsables de fonctions clés.

Les responsables des fonctions clés :

- opèrent sous l'autorité de la Direction Générale (excepté le responsable de la fonction clé audit interne),
- rendent compte, au moins annuellement, de leurs activités au Conseil d'Administration,
- ont un devoir d'alerte immédiat en cas de problème majeur relevant de leur domaine de responsabilité,
- disposent de l'autorité suffisante et de l'expertise nécessaires ainsi que des droits d'accès à toute information pertinente et utile à l'exercice de leurs responsabilités,
- exercent leur fonction en toute indépendance, « de manière objective et libre de toute influence ».

B.1.4.1 Fonction gestion des risques

La fonction de gestion des risques fait partie des structures dites de « pilotage », qui apportent une garantie sur la gouvernance des risques au sein de l'organisme. Elle fournit une vision transversale et synthétique des risques majeurs auxquels est exposé l'organisme et veille à ce que le niveau de risque pris soit cohérent avec les orientations et les objectifs définis par le Conseil d'administration. Elle assume, à ce titre, les aspects suivants de la politique de gestion des risques :

- relation avec les directions opérationnelles, les « preneurs de risques » ;
- coordination / réalisation de la cartographie des risques pour l'ensemble des risques ;
- suivi de la mise en œuvre des mesures de maîtrise des risques ;
- information des dirigeants effectifs ;
- organisation de la continuité des activités concernées par des risques dont la criticité remettrait en cause le fonctionnement de la mutuelle.

B.1.4.2 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle a en charge les missions suivantes :

- valider les provisions techniques,
- apprécier la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques,
- contribuer à la mise en œuvre du système de gestion des risques,
- émettre un avis sur la politique de souscription sur la base d'un rapport annuel.

B.1.4.3 Fonction audit interne

La fonction d'audit interne exerce une fonction de vérification pour apporter une expertise indépendante sur la conformité de l'organisme aux dispositions réglementaires et aux orientations données par le Conseil d'Administration.

Son rôle consiste à réaliser des diagnostics et à émettre des recommandations, synthétisées et communiquées à la Direction Générale.

Cette fonction est portée par le Président du Comité d'audit qui dispose d'un droit d'accès au Conseil d'Administration. Ce dernier, par l'intermédiaire du Comité d'audit, entend annuellement la fonction audit interne.

L'audit interne est en charge de l'audit des processus clés ainsi que des missions ponctuelles décidées par le Comité d'Audit ou la Direction Générale.

La fonction audit interne a en charge les missions suivantes :

- établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble des activités et de tout le système de gouvernance de La Mutuelle Verte,
- adopter une approche fondée sur le risque lorsqu'elle fixe ses priorités,
- communiquer le plan d'audit au Conseil d'Administration,
- soumettre, au moins une fois par an, au Conseil d'Administration, via le Comité d'Audit, un rapport contenant ses constatations et recommandations,
- s'assurer du respect des décisions prises par le Conseil d'Administration sur la base des recommandations visées au point précédent.

B.1.4.4 Fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité consiste à assurer les missions suivantes :

- Mettre en place une politique et un plan de conformité,
- Définir, les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting liées à la conformité,
- Identifier et évaluer le risque de conformité,
- Evaluer l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir toute non-conformité,
- Evaluer l'impact de changements d'environnement juridique.

B.1.5 Eventuels changement importants survenus au cours de l'exercice

En 2021, le responsable de la fonction clé de vérification de la conformité a quitté l'entreprise en fin de 1^{er} semestre et un intérim a été fait par la responsable du contrôle interne, également responsable de la fonction clé de gestion des risques, avec l'accord de l'ACPR.

Un nouveau responsable de la fonction a été désigné auprès de l'ACPR en janvier 2022.

B.1.6 Politique et pratiques de rémunération

La politique de rémunération de La Mutuelle Verte, validée par le Conseil d'Administration, décrit les pratiques de rémunération de l'entreprise.

B.1.6.1 Le Conseil d'administration

Comme le stipulent les statuts de La Mutuelle Verte, les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération, ni ne bénéficient d'aucun régime de retraite complémentaire ou anticipée.

Ils sont indemnisés des frais engendrés dans l'exercice de leur mandat.

B.1.6.2 Rémunération des salariés

La rémunération des salariés de La Mutuelle Verte ainsi que les régimes de retraite complémentaire et supplémentaire sont régis par la Convention Collective Nationale du Crédit Agricole.

La rémunération variable collective récompense la contribution de l'ensemble des salariés aux résultats de La Mutuelle Verte et n'est pas basée sur des éléments de performance individuelle.

La rémunération variable individuelle concerne certains salariés occupant des fonctions commerciales avec une mission de prospection comportant des objectifs individuels.

Elle est construite afin de représenter un élément de motivation pour le salarié et d'éviter de générer des comportements à risque de la part des commerciaux pouvant influencer sur le profil de risque de l'entreprise.

B.1.6.3 Rémunération des responsables des fonctions clés

Les responsables des fonctions clés ne font l'objet d'aucune rémunération spécifique relative à la fonction clé qui leur a été confiée.

Comme les autres salariés, leur rémunération ainsi que les régimes de retraite complémentaire et supplémentaire sont régis par la Convention Collective Nationale du Crédit Agricole.

B.1.6.4 Rémunération des dirigeants effectifs

Conformément aux statuts de La Mutuelle Verte, le Président ne perçoit pas de rémunération ni ne bénéficie d'aucun régime de retraite complémentaire ou anticipée.

La Directrice Générale est nommée par le Conseil d'Administration qui détermine, au travers d'une commission ad hoc, les éléments de son contrat de travail.

Les éléments de la rémunération reposent sur une rémunération conventionnelle, établie par la transposition de la Convention Collective des Cadres de Direction des Caisses Régionales du Crédit Agricole.

Les régimes de retraite complémentaire, supplémentaire et de retraite anticipée sont régis par la Convention Collective des Cadres de Direction des Caisses Régionales du Crédit Agricole.

La rémunération complémentaire de la Directrice Générale prend en compte la performance globale de l'entreprise et non des éléments relatifs à sa performance individuelle.

B.1.6.5 Transactions importantes

Aucune transaction importante n'a été conclue durant la période de référence avec des personnes exerçant une influence notable sur La Mutuelle Verte ou des membres du Conseil d'Administration.

B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

La politique relative aux exigences de compétences et d'honorabilité de La Mutuelle Verte, validée par le Conseil d'Administration, décrit les procédures d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité du Conseil d'Administration, des dirigeants effectifs, des responsables de fonction clé et des salariés.

B.2.1 Exigences de compétence et processus d'appréciation

B.2.1.1 Administrateurs

La compétence du Conseil d'Administration s'évalue collégalement à partir des compétences individuelles. Au regard des domaines de compétences listés dans l'article R114-9 du Code de la Mutualité, les compétences des administrateurs sont évaluées à partir :

- des formations suivies par l'administrateur à sa demande ou sur proposition de La Mutuelle Verte,
- de l'expérience professionnelle de l'administrateur et les compétences acquises au cours de sa carrière,
- des différents mandats exercés à l'extérieur de La Mutuelle Verte qui contribuent aux domaines de compétences,
- de l'ancienneté au Conseil d'Administration de La Mutuelle Verte et l'année d'entrée dans la fonction actuelle,
- de l'appartenance au Comité d'Audit.

L'analyse de ces informations et les échanges avec les administrateurs permettent de proposer aux membres du Conseil d'Administration des formations adaptées.

Enfin, les Administrateurs sont également régulièrement informés des évolutions réglementaires concernant La Mutuelle Verte lors des réunions du Conseil et du Comité d'Audit.

B.2.1.2 Dirigeants effectifs et Responsables de fonctions clés

La compétence des dirigeants effectifs et des responsables de fonction clé s'apprécie de manière individuelle au regard de leurs prérogatives spécifiques avec les éléments suivants :

- Formations et diplômes.
- Expérience professionnelle.

Parallèlement à ces éléments, les dirigeants effectifs et les responsables de fonction clé suivent des formations et assistent à des conférences leur permettant d'assurer un maintien de leurs compétences.

B.2.2 Exigences d'honorabilité

Les exigences d'honorabilité pour l'ensemble des acteurs de la gouvernance sont assurées par la présentation, au moment de leur nomination, du bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois et d'un engagement formel d'informer le Président de toute modification ultérieure.

B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

B.3.1 Organisation du système de gestion des risques

La Mutuelle Verte dispose d'un système de gestion des risques qui a pour vocation d'identifier, de mesurer et de gérer les risques auxquels la mutuelle est exposée dans le cadre de ses activités. Il est décrit dans la politique de gestion des risques validée par le Conseil d'Administration. Cette politique cadre est complétée par des politiques de risques spécifiques également validées par le Conseil d'Administration.

A partir de la stratégie de risques établie par le Conseil d'Administration et la Direction Générale, La Mutuelle Verte met en œuvre :

- des dispositifs d'appréciation et de traitement des risques ;
- des procédures de contrôle (surveillance) et de revue ;
- des procédures de communication et de reporting.

Tenant compte du profil de risque de La Mutuelle Verte décrit par la Direction Générale, la fonction actuarielle et la fonction gestion des risques, le Conseil d'Administration détermine l'appétence au risque, c'est-à-dire le niveau de risque que La Mutuelle Verte accepte de prendre afin de mener à bien ses objectifs de pérennité et de développement de son activité.

Cette appétence est ensuite déclinée, par la Direction Générale, en limites de tolérance pour chaque grande catégorie de risque afin d'être intégrée par le management opérationnel.

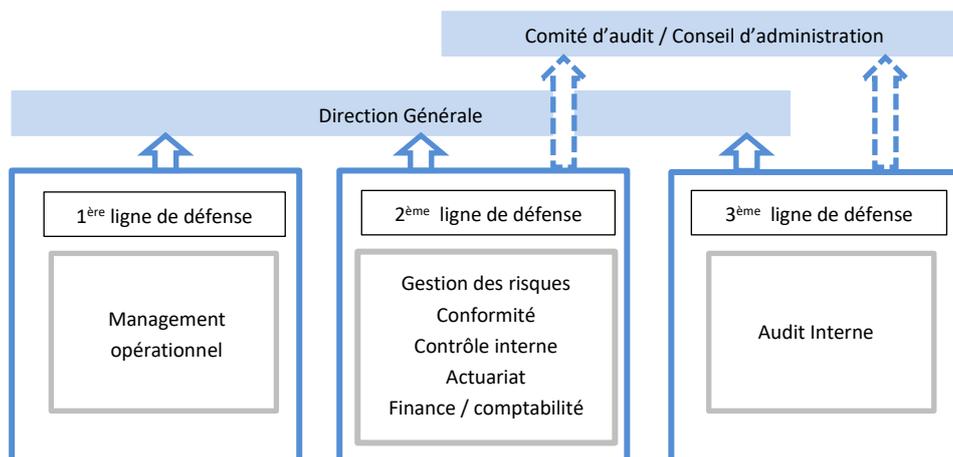
Les risques sont appréciés soit quantitativement par les calculs de la formule standard, soit par le biais de la cartographie des risques. Cette dernière permet la collecte, l'évaluation et la hiérarchisation des risques auxquels est confrontée La Mutuelle Verte. Régulièrement actualisée, elle conduit à la mise en place de plans d'actions afin de renforcer la maîtrise des risques.

D'autre part, la revue et la surveillance des risques, pilotées par la fonction gestion des risques, permettent le suivi d'indicateurs et l'élaboration de rapports destinés à la Direction Générale et au Conseil d'Administration. Ce dispositif comprend l'actualisation de la cartographie des risques, les évaluations EIRS, les contrôles internes et la gestion des incidents.

Sur la base des livrables produits précédemment (rapport EIRS, rapport d'audit, etc.) et communiqués à la Direction Générale et au Conseil d'Administration, la stratégie de risques peut être révisée.

B.3.1.1 Intégration dans la structure organisationnelle et dans les prises de décision

Le système de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs intervenant dans l'exercice de la cartographie des risques. Son pilotage s'organise autour de trois lignes de défense réparties dans le schéma suivant :



Le management opérationnel pilote les contrôles correspondant à la première ligne de défense. Sa connaissance des métiers le place dans un rôle essentiel pour l'identification et l'évaluation des risques liés aux activités, pour l'actualisation de la cartographie et pour le déploiement des contrôles destinés à maîtriser les risques identifiés.

Le management a ainsi la responsabilité de la maîtrise des risques sur son périmètre. Il examine les expositions aux risques et définit les moyens à mettre en œuvre. Il sensibilise ses équipes en pilotant les objectifs de gestion des risques.

Les fonctions clés composent la deuxième ligne de défense. Leur mission, leur rattachement et leur compétence permettent une garantie de la fiabilité de leurs travaux d'évaluation, l'adéquation de leurs propositions de maîtrise et le suivi du plan de maîtrise des risques. Elles interviennent en support du management dans l'élaboration et la mise au point des opérations de contrôle interne.

La fonction audit interne permet d'assurer la troisième ligne de défense.

Les missions de chaque fonction clé sont décrites au paragraphe B.1.2.5.

Les autres fonctions supports sont amenées à émettre des politiques et des directives applicables au sein de l'organisation, elles assurent également les opérations de contrôle de leurs activités. Ces services fonctionnels, responsables de domaines d'expertise, disposent d'un rôle spécifique dans le dispositif de contrôle interne, soit par le pouvoir de contrôle reçu sur certaines opérations ou certains processus, soit par l'assistance effective qu'ils apportent pour identifier, évaluer les principaux risques liés à leur domaine et accompagner la conception des contrôles techniques les plus efficaces.

Afin d'assurer l'atteinte des objectifs du système de gouvernance, les instances de gestion, d'administration et de contrôle tiennent un rôle fondamental. Au sein de La Mutuelle Verte, ces instances sont principalement le Conseil d'Administration et le Comité d'audit qui en émane, ainsi que les dirigeants effectifs que sont le Président et la Directrice Générale.

B.3.2 Description du processus d'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS) est intégré au fonctionnement de La Mutuelle Verte et s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion des risques. Une politique EIRS validée par le Conseil d'Administration précise l'organisation du processus EIRS. Plus particulièrement, cette politique prévoit :

- Une réalisation annuelle de l'EIRS, voire infra-annuelle en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risques.
- Une validation du rapport EIRS par le conseil d'administration qui peut selon son jugement exiger de revoir et/ou corriger des paramètres concernant l'environnement externe (concurrence, juridique, économie, fiscalité, etc.) ou interne (interdépendances de décisions, évolution du niveau d'appétence aux risques fixé, adaptation de la stratégie et/ou de l'organisation, etc.).
- Une démarche EIRS placée sous la responsabilité conjointe des fonctions clés actuarielle et gestion des risques et de la Direction Générale.

L'EIRS est considéré comme un outil de pilotage de la mutuelle qui permet notamment au Conseil d'Administration d'appréhender le profil de risques de la mutuelle et de mettre en perspective la stratégie de la mutuelle en termes de risques et de solvabilité sur les 3 prochaines années.

Dans le cadre de cet exercice, La Mutuelle Verte analyse, évalue et s'assure de la couverture de l'ensemble des risques auxquels elle est soumise et détermine ses besoins de solvabilité.

Pour cela, la démarche EIRS de la mutuelle se fonde sur les étapes suivantes :

- Une identification préalable du besoin global de solvabilité,
- Un respect permanent des exigences réglementaires en projetant l'activité de la mutuelle dans des conditions normales et dans des conditions adverses,
- Une étude de la déviation du profil de risque de la mutuelle par rapport à la formule standard proposée par la législation.

Le besoin global de solvabilité (BGS) est défini comme l'agrégation des écarts constatés entre le profil de risque et la formule standard. Il est composé des différents SCR² de risques et des évaluations des risques majeurs non identifiés dans la formule standard.

La détermination du BGS permet d'ajuster le niveau de fonds propres nécessaires pour couvrir les risques de La Mutuelle Verte et de déterminer sa situation par rapport au SCR.

B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

B.4.1 Dispositif de contrôle interne

Au sein de La Mutuelle Verte, le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par le Conseil d'Administration, la Direction Générale, la Responsable du Contrôle Interne ainsi que le personnel, en vue d'apporter une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Réalisation et optimisation des opérations ;
- Fiabilité des informations financières ;
- Prévention et détection des risques ;
- Conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

La politique de contrôle interne, validée par le Conseil d'Administration, décrit, sur la base des principes directeurs établis, le dispositif de contrôle interne ainsi que les rôles et responsabilités des acteurs et les procédures de communication et d'information à appliquer. Concernant ces dernières, elle précise les éléments communiqués aux responsables des différentes fonctions clés.

Le contrôle interne au sein de La Mutuelle Verte est un ensemble de processus, organisés, formalisés et permanents, choisis et mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants ainsi que le personnel.

Ce dispositif contribue à la maîtrise des risques opérationnels de l'entreprise.

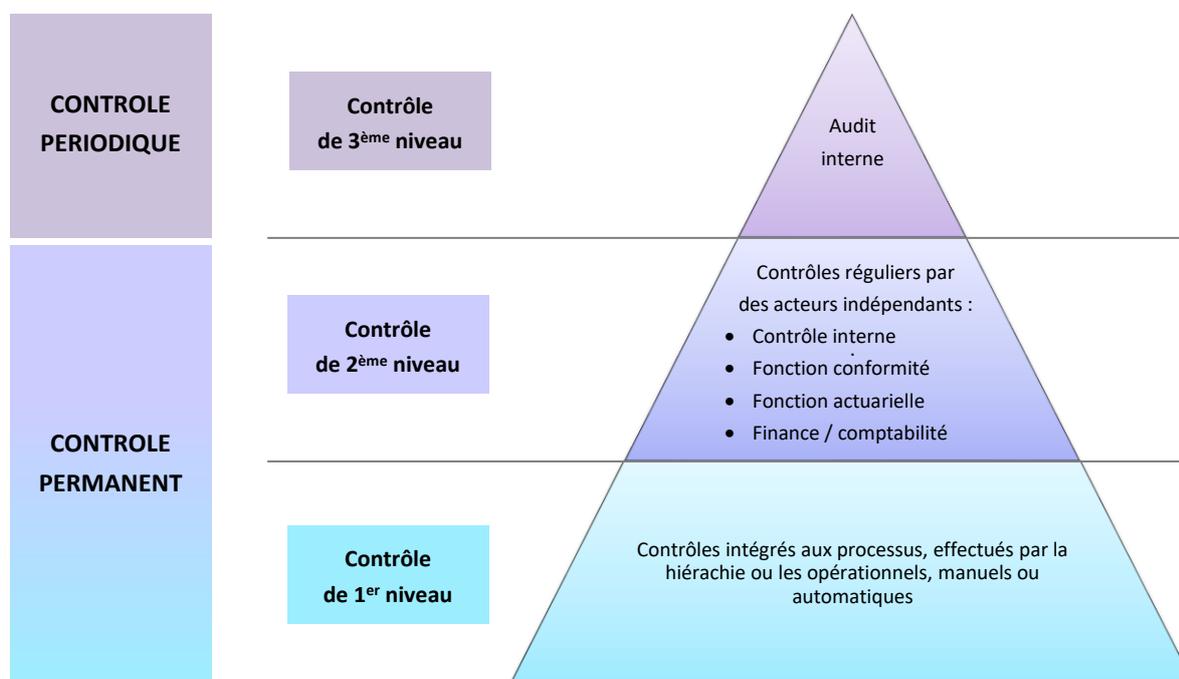
Il repose sur :

- Un environnement de contrôles préexistants :
 - Des responsabilités et des rôles identifiés et formalisés,
 - La séparation des tâches incompatibles,
 - Des règles et procédures de fonctionnement internes,
 - Une mesure et une surveillance régulière des principaux risques,

² SCR = capitaux de solvabilité requis

- La traçabilité des opérations.
- Un plan de contrôle interne organisé par service et par processus et revu annuellement, recensant les contrôles en place en couverture des risques identifiés dans la cartographie des risques. Le dispositif est porté par la responsable du contrôle interne.
- Un plan de conformité renouvelé annuellement visant à piloter l'activité de conformité et porté par la fonction de vérification de la conformité.

Le schéma ci-dessous décrit les niveaux de contrôles en vigueur à La Mutuelle Verte :



B.4.2 Mise en œuvre de la fonction vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité a pour mission de participer à la veille réglementaire et d'évaluer l'impact de tout changement de l'environnement juridique sur l'activité de La Mutuelle Verte. Elle est également consultée pour avis sur toute question réglementaire ou de conformité liée aux activités d'assurance.

Le dispositif interne de vérification de la conformité est constitué des éléments suivants :

- le plan annuel de conformité qui détermine les actions prioritaires à mener en fonction des risques de conformité identifiés,
- la filière conformité, composée de référents conformité internes à La Mutuelle Verte,
- les audits de conformité réalisés par l'audit interne,
- le reporting à la Direction Générale et au Conseil d'Administration afin d'alerter sur les risques de non-conformité susceptibles d'impacter la mutuelle.

La politique de conformité validée par le Conseil d'Administration décrit en détail les responsabilités de la fonction clé, les contours de sa mission, l'organisation du dispositif de conformité et les modalités de reporting.

B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

La politique d'audit interne validée par le Conseil d'Administration précise la mission, les pouvoirs et les responsabilités de la fonction d'audit interne.

La fonction d'audit interne est fonctionnellement rattachée au Conseil d'Administration. Elle dispose donc d'un droit d'accès au Conseil d'Administration ce qui en garantit son indépendance.

Le Conseil d'Administration, par l'intermédiaire du Comité d'audit, entend annuellement la fonction d'audit interne. Dans ce cadre, la fonction d'audit interne :

- Rend compte de la réalisation du plan d'audit ;
- Présente les conclusions des missions réalisées et les recommandations associées.
- Réalise un état des lieux de la mise en œuvre des recommandations émises.
- Propose un plan d'audit pour l'année suivante.

La fonction d'audit interne, pour assurer son objectivité, dispose également de la possibilité de conduire des audits non prévus initialement dans le plan d'audit. A cet effet, toute détection ou évènement majeur portant atteinte à la maîtrise des risques est susceptible de donner lieu à une mission d'audit non planifiée initialement.

B.6 FONCTION ACTUARIELLE

Les prérogatives de la fonction actuarielle incluent notamment la coordination et le contrôle des provisions techniques. En cela, la fonction actuarielle :

- S'assure de l'adéquation des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques.
- S'assure de la suffisance de la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques et en évalue les limites.

La fonction actuarielle rend compte annuellement à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques et rédige pour cela un rapport actuariel. Celui-ci met en exergue les écarts constatés, les limites des méthodes et de la qualité des données et évalue le degré de certitude et de fiabilité des calculs. Le rapport vise aussi à présenter les défaillances et les recommandations associées à mettre en œuvre pour y remédier.

La fonction actuarielle contribue également au système de gestion des risques de La Mutuelle Verte. En cela, la fonction actuarielle :

- Alimente le calcul des exigences de fonds propres ainsi que les évaluations prospectives du rapport EIRS.
- Emet un avis sur la politique globale de souscription.
- Emet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

B.7 SOUS-TRAITANCE

La Mutuelle Verte ne sous-traite aucune activité ou fonction importante ou considérée comme telle. Toutefois, une politique de gestion des activités déléguées a été formalisée et validée par le Conseil d'Administration afin de gérer la sous-traitance existante.

La qualification de la notion d'importance de l'activité sous-traitée est proposée par la fonction gestion des risques et est validée par le Conseil d'Administration. L'analyse repose sur une approche par les risques. Une

liste des activités pouvant être qualifiées d'importantes a par ailleurs déjà été établie. Celle-ci concerne les activités suivantes :

- la délégation de souscription des contrats,
- la délégation de gestion des contrats,
- la délégation de gestion des prestations.

La politique de gestion des activités déléguées donne les lignes directrices qui permettent à La Mutuelle Verte de garantir la maîtrise des activités d'assurance qu'elle sous-traite.

Ainsi, l'analyse de la criticité des activités déléguées est intégrée dans la politique qui précise :

- les modalités de sélection du délégataire,
- le formalisme de la délégation,
- les modalités de notification d'une activité critique à l'ACPR,
- la gestion de la délégation,
- Les modalités de contrôle interne de la délégation.

B.8 EVALUATION DE L'ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE

L'appréciation de l'efficacité des systèmes de gouvernance et de gestion des risques relève de la responsabilité du Conseil d'Administration de La Mutuelle Verte.

Pour se faire, le Conseil peut s'appuyer sur les moyens mis en œuvre par la mutuelle et en particulier :

- L'ensemble documentaire décrivant les systèmes de gouvernance et de gestion des risques au travers des politiques de risques et qu'il revoit chaque année ;
- Les avis rendus par les comités d'audit sur le degré de maîtrise des risques, et in fine sur l'efficacité des dispositifs de maîtrise associés ;
- Les rapports annuels réalisés par les fonctions clés au Conseil, via le Comité d'audit.

B.9 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par La Mutuelle Verte susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

C. PROFIL DE RISQUE

De manière complémentaire à l'organisation décrite dans la gouvernance, La Mutuelle Verte procède à l'étude des risques de la manière suivante :

Identification :

La première étape de la démarche de gestion des risques consiste à s'assurer que l'ensemble des risques auquel est soumise la mutuelle est bien identifié. Cette identification est réalisée de deux manières :

- Approche règlementaire : étude de la législation et notamment de l'Article 44 de la directive européenne (souscription et provisionnement, gestion actif-passif, investissement financier, gestion du risque de liquidité et de concentration, gestion du risque opérationnel, réassurance et les autres techniques d'atténuation des risques) mais aussi des risques émergents et les risques stratégiques et de réputation.
- Approche propre à la mutuelle : parallèlement à l'approche règlementaire, La Mutuelle Verte identifie quels sont les risques les plus importants ou significatifs à travers son dispositif EIRS.

Mesure :

Consécutivement à l'identification, La Mutuelle Verte définit des critères de mesure et de quantification des risques (fréquence, impact, ...), ceci au moyen d'outils, de règles ou d'indicateurs (cartographie des risques, formule standard, outil de business-plan).

Contrôle et gestion :

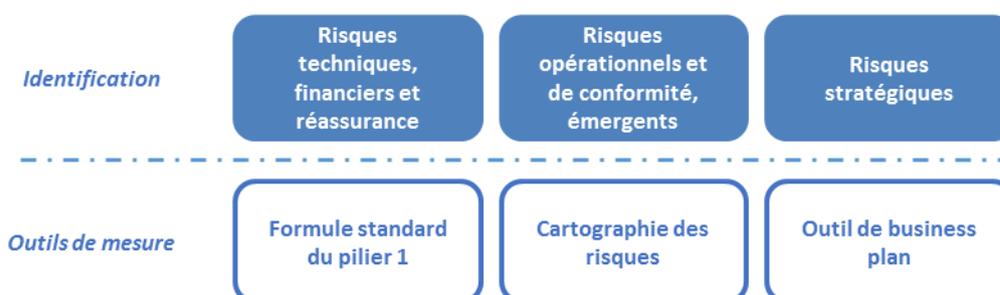
Le contrôle et la gestion des risques sont assurés par l'organisation décrite dans le paragraphe précédent qui permet de surveiller et de piloter les risques afin d'en limiter leurs impacts.

Enfin, dans le cadre de l'activité de contrôle, La Mutuelle Verte prévoit des plans de redressement permettant de limiter l'exposition de la mutuelle en cas de survenance d'un événement majeur.

Déclaration :

La déclaration des risques est assurée de manière régulière par la fonction gestion des risques aux dirigeants effectifs et au Conseil d'Administration.

De manière générale, le profil de risque de la mutuelle est appréhendé de la manière suivante :



C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

C.1.1 Appréhension du risque de souscription

Le risque de souscription et de provisionnement de La Mutuelle Verte correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadaptés à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

Ce risque de souscription et de provisionnement en santé peut notamment émaner des sources suivantes :

- Des hypothèses de tarification et de provisionnement,
- De la structure tarifaire du produit : Cotisation unique, par tranche d'âge ou par âge. Plus les tarifs sont segmentés, plus le risque d'anti sélection³ est limité,
- De la structure des garanties : Les gammes modulaires, ou de grandes disparités entre les niveaux de garanties, entraînent un risque d'anti sélection,
- De la distribution des produits : Les garanties proposées par un courtier présentent généralement une sinistralité plus élevée que celles distribuées en direct,
- Des modalités d'adhésion : Le risque d'anti sélection est fortement corrélé aux modalités d'adhésion,
- Des informations sur la population, disponibles pour la tarification et le provisionnement.

C.1.2 Mesure du risque de souscription et risques majeurs

La Mutuelle Verte pilote son risque de souscription et de provisionnement au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la Direction et au Conseil d'Administration. Les principaux indicateurs sont :

- L'évolution du portefeuille (nombre d'adhérents ou montant de cotisations),
- Le rapport P/C (Prestations + Frais / Cotisations),
- Les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées au regard de ces provisions.

La Mutuelle Verte dispose d'un contrat de réassurance en quote-part afin d'atténuer les éventuelles dégradations de sinistralité.

Elle ne dispose pas de véhicule de titrisation.

Par ailleurs, la sensibilité de la mutuelle au risque de souscription est testée dans le processus EIRS.

Cette combinaison de risques a fait l'objet d'un scénario dans les simulations d'EIRS qui a montré la bonne résistance de La Mutuelle Verte à ce risque.

Le risque de souscription couvre l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance « Santé Non Vie » qui comprend notamment la dérive de la sinistralité et des frais ainsi que l'érosion du chiffre d'affaires. Au titre de 2021, il s'élève à 5 538 K€ (5 791 K€ en 2020).

Le SCR reste relativement stable grâce à la compensation de la dégradation du P/C chargé entre 2020 et 2021 par l'augmentation du taux de cession en réassurance à partir du 1^{er} janvier 2021.

³ Le problème d'anti sélection survient lorsque la population est hétérogène et que l'assureur ne peut pas observer toutes les caractéristiques qui affectent la probabilité de sinistre des assurés.

C.2 RISQUE DE MARCHE

C.2.1 Appréhension du risque de marché au sein de la mutuelle

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres de la mutuelle de mouvements défavorables liés aux investissements.

Ce risque de marché peut provenir :

- D'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue par la mutuelle,
- D'une dégradation de notation des titres détenus par la mutuelle,
- D'une forte concentration d'investissement sur un même émetteur.

C.2.2 Mesure du risque de marché et risques majeurs

La mutuelle pilote son risque de marché au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la Direction et au Conseil d'Administration. Les principaux indicateurs sont :

- L'allocation stratégique des investissements validée par le Conseil d'Administration,
- L'évolution des plus et moins-values latentes et rendement par type d'actifs/secteur...,
- L'évolution des notations des actifs en portefeuille,
- La concentration du portefeuille sur un secteur, pays ou zone géographique.

Tous les placements de la mutuelle sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente conformément à la réglementation (art. 132 de la Directive Solvabilité 2).

La nature des placements de La Mutuelle Verte est orientée, sur instruction du Conseil d'Administration et sous le contrôle du Trésorier Général, vers des investissements financiers faiblement risqués et à capital garanti et d'autre part en immobilier pour les besoins propres de l'exploitation de la mutuelle.

Compte tenu de la composition de son portefeuille de placements, aucune exposition importante au risque n'est identifiée.

La politique de placement de La Mutuelle Verte est prudente car il est recherché une note « A » aussi bien pour les déposataires que pour les placements. De plus, les placements avec un maximum de capital garanti sont recherchés.

Le risque de marché (SCR Marché) s'élève à 3 352K€ au 31 décembre 2021 et couvre l'ensemble des risques liés au portefeuille de placements. Il était de 4 149 K€ en 2020.

Cette diminution du SCR Marché s'explique par l'arrivée à échéance de nos dépôts à terme, en cours d'exercice 2021, qui entraîne une diminution du SCR Concentration (- 1 300 K€ soit 2 077 K€ à fin 2021) et du SCR taux (- 206 K€).

Ainsi, le risque marché choque la nature des placements suivants :

- Les obligations et désormais les dépôts sont choqués sur le risque de taux (214 K€) et le risque de Spread (1 400 K€),
- Les placements dans l'immobilier (ensemble immobilier sur Toulon) sont choqués pour 1 029 K€,
- Les chocs sur les actions ne sont pas significatifs : 572 K€ dont 539 K€ sur les actions de type 2 (choc appliqué sur le capital détenu de notre filiale CCMV et des actifs mobiliers désormais choqués en type 2).

C.2.3 Maitrise du risque de marché

Afin de maîtriser les risques évoqués plus haut, La Mutuelle Verte a défini une politique d'investissement et de gestion actif-passif qui contribuent au système de gestion des risques.

De plus, la mutuelle applique le dispositif d'atténuation des risques suivant :

- Les orientations de placements sont définies en cohérence avec la stratégie de préservation des fonds propres et de pilotage de la situation financière et de solvabilité de la mutuelle,
- Une sélection des actifs de placement rigoureuse reposant sur des placements sécurisés.

Lors de l'arrivée à échéance de certains dépôts à terme, La Mutuelle Verte tend vers une diversification de ses dépositaires. Ceci aura pour conséquence d'atténuer le SCR concentration sur l'exercice prochain.

Enfin, tous les placements de La Mutuelle Verte sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente. La mutuelle est en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus.

C.3 RISQUE DE CREDIT (DEFAULT)

C.3.1 Appréhension du risque de crédit au sein de la mutuelle

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque de défaut peut provenir :

- Du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents.
- Du non-paiement des créances détenues auprès de tiers.
- Du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

C.3.2 Mesure du risque de crédit et risques majeurs

La Mutuelle Verte pilote son risque de crédit au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la Direction Générale et au Conseil d'Administration. Les principaux indicateurs sont :

- La notation des banques.
- La concentration du portefeuille en termes de banques.
- Le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers.

Ainsi, le risque de défaut s'élève à 2 572 K€ en 2021 contre 2 160 K€ en 2020.

Le risque de défaut est un risque faible pour La Mutuelle Verte du fait de la qualité des contreparties avec lesquelles elle travaille. Leur solidité ainsi que, le cas échéant, leur notation sont suivies.

	Etat des placements	Choc appliqué
Immobilier & Immobilisations corporelles	4 796	Risque marché
Organismes de placement collectif	292	
Actions non cotées	222	
Obligations d'entreprises et autres placements	16 772	
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	4 422	
Liquidités & autres montants recouvrables	24 328	Risque défaut type1
Liquidités	23 182	Risque défaut type1
Total montant recouvrable (Réassurance)	1 146	Risque défaut type1

Ainsi, à la clôture de l'exercice 2021, 23 182 K€ de notre trésorerie (en données Solvabilité II) sont soit en dépôt sur des comptes bancaires, soit sur des comptes de livrets.

Les autres dépôts (dépôts à terme, fonds de garantie FNMF et dépôts techniques) ont été affectés au risque de marché en application de la règle de l'EIOPA.

Comme indiqué ci-après, nos comptes de dépôts et de trésorerie sont choqués sur le risque de défaut de type 1 par leur nature pour 1 464 K€ :

	Valeur en K€ des placements	Total choqué	SCR Défaut type 1	% du choc opéré sur la trésorerie
Livrets	8 095	24 328	1 464	6,01%
Disponibilités	15 087			
Total "Trésorerie"	23 182			
Autres montants recouvrables (réassurance)	1 146			

Le risque de défaut de type 1 ressort à 1 464K€ contre 1 177K€ en 2020. Notre enveloppe de type 1 est choquée à hauteur de 6,01 % de l'enveloppe trésorerie.

C.3.3 Maitrise du risque de crédit et risques majeurs

Concernant tout particulièrement celui des banques, La Mutuelle Verte veille à leur qualité et leur fiabilité lors de la sélection et suit leur solidité financière.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITE

C.4.1 Appréhension du risque de liquidité au sein de la mutuelle

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de La Mutuelle Verte. Dans le cadre de l'activité de la mutuelle, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

C.4.2 Mesure du risque de liquidité et risques majeurs

Pour ses engagements à court terme relatifs à l'activité de santé, la mutuelle suit tout particulièrement :

- L'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées,
- Les délais de règlement,
- Le niveau de trésorerie,
- Le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures (BE Primes),
- La liquidité des placements détenus en portefeuille.

Compte tenu de la trésorerie nette de la Mutuelle Verte de 23 182 K€ contre 17 895 K€ en 2020, le risque de liquidité a toujours été considéré comme faible pour la Mutuelle.

C.4.3 Maitrise du risque de liquidité

Afin de maîtriser le risque de liquidité, La Mutuelle Verte, dans le cadre de sa gestion des placements s'assure de disposer d'une volant d'actifs de court terme pouvant être rapidement disponible (j+31) afin de faire face à une potentielle impasse de trésorerie à court terme.

De plus, un suivi régulier de la trésorerie permet d'assurer le niveau de trésorerie nécessaire pour faire face aux engagements de la Mutuelle Verte.

C.5 RISQUE OPERATIONNEL

C.5.1 Appréhension du risque opérationnel au sein de la mutuelle

Le risque opérationnel de La Mutuelle Verte correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne, ce risque peut avoir les causes suivantes :

- Risques de non-conformité (sanctions financières liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou bien encore la protection de la clientèle),
- Risques juridiques (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges),
- Risque de fraude interne et externe,
- Risques d'exécution des opérations (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, etc.),
- Risque de défaillance des systèmes d'information (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, etc.),
- Risques liés à la qualité des prestations sous-traitées (qualité et délai de gestion, etc.),
- Risques relevant de la sécurité des biens et des personnes (incendie, etc., affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux),
- Risques liés à l'évolution de l'environnement légal (nouvelle réglementation affectant directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité).

C.5.2 Mesure du risque opérationnel et risques majeurs

Le risque opérationnel est suivi au travers de la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, matérialisés au sein d'une cartographie des risques. Les incidents présentant un impact financier, réglementaire ou de réputation important sont remontés en Conseil d'Administration.

Au sein de la cartographie des risques, l'identification des risques opérationnels majeurs fait l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes.

La mesure quantitative du risque opérationnel est effectuée par les calculs du modèle standard qui révèlent que le besoin en capital lié au risque opérationnel est de 1 202K€ en 2021 contre 1 138 K€ en 2020.

C.5.3 Maitrise du risque opérationnel

Le dispositif de contrôle interne mis en place au sein de La Mutuelle Verte et la cartographie des risques, révisée annuellement, permettent de maîtriser ce risque et entraînent, le cas échéant, la mise en place de plans d'actions afin de renforcer sa maîtrise.

Certains risques opérationnels sont transférés à des prestataires et des assureurs par la souscription de garanties appropriées.

C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

C.6.1 Appréhension du risque de stratégie

Le risque de stratégie inclut tous les événements pouvant découler de mauvaises décisions stratégiques ou de problèmes de gouvernance (conflits d'intérêt, prise de décisions inefficace, compétence et honorabilité, etc.) ainsi que les conséquences d'un manque de moyen à la mise en œuvre de la stratégie définie. Le management de ces risques relève de la responsabilité des instances dirigeantes.

C.6.2 Mesure du risque de stratégie

L'évaluation du risque de stratégie est effectuée lors des évaluations internes des risques et de la solvabilité. En 2021, les projections effectuées et restituées dans le rapport EIRS montraient une bonne résistance de La Mutuelle Verte à la réalisation de ce risque.

C.6.3 Maîtrise du risque de stratégie

La planification stratégique actualisée annuellement sur un horizon à 3 ans constitue l'outil principal pour la gestion des risques stratégiques. Le contrôle des risques stratégiques consiste en une évaluation périodique des résultats et des hypothèses adoptées, ainsi que de l'alignement sur les nouvelles conditions du marché.

C.7 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par La Mutuelle Verte susceptible d'impacter le profil de risque n'est à mentionner.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1 ACTIFS

Bilan Actif en €	31/12/2021		Ecart de valorisation
	Solvabilité 1	Solvabilité 2	
Actifs incorporels	32 129	-	32 129
Placements	20 906 189	21 709 199	803 010
Immobilier & Immobilisations corporelles	2 887 600	4 795 554	1 907 953
<i>Actions non cotées</i>	80 000	222 504	142 504
<i>Obligations gouvernementales</i>			-
<i>Obligations d'entreprises et autres placements</i>	16 146 946	16 772 158	625 212
<i>Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie</i>	4 379 243	4 422 396	43 153
<i>OPCVM</i>	300 000	292 141	7 859
Provisions techniques cédées en réassurance	644 009	1 146 192	502 183
Créances nées d'opérations d'assurance	5 428 623	5 428 623	-
Autres créances	3 577 904	3 577 904	-
Liquidités (y inclus les livrets)	23 181 696	23 181 696	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	504 811	327 091	177 720
Total de l'actif	57 162 962	60 166 258	3 003 297

D.1.1 Présentation du bilan

Le bilan actif de la Mutuelle Verte en présentation prudentielle fait ressortir des placements pour 21 709 K€ contre 27 216 K€ en 2020. Cette variation correspond à l'allocation d'une partie de nos comptes à terme arrivés à échéance en 2021 en livret. Ces livrets sont affectés en liquidité.

Les liquidités se chiffrent à 23 182 K€ contre 17 895 K€ en 2020 et correspondent donc cette année à nos comptes courants ouverts auprès des banques et à nos livrets.

D.1.2 Base générale de comptabilisation des actifs

La base générale de comptabilisation de l'actif est conforme à la réglementation Solvabilité II et fondée sur l'approche suivante :

- Valeur d'échange quand le titre est disponible sur un marché actif règlementé (actions, obligations, etc.)
- Si celle-ci n'est pas disponible :
 - Valeur d'expert (notamment pour l'immobilier).
 - Ou valeur issue des comptes annuels pour les participations

Le tableau ci-dessous précise les méthodes de valorisation appliquées aux éléments de l'actif au bilan S2 :

Bilan Actif en K€	Mode de valorisation	Source valorisation
Actifs incorporels	Valeur retenue 0	
Placements	Valeur de marchés coupons courus inclus	Valorisation du dépositaire
Immobilier & Immobilisations corporelles	Valeur d'expertise et valeur nette comptable pour les autres actifs corporels	Rapport de l'expert immobilier et comptabilité
<i>Actions non cotées</i>	Situation nette comptable	Comptabilité
<i>Obligations d'entreprises et autres placements</i>	Valeur de marchés coupons courus inclus	Valorisation du dépositaire
<i>Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie</i>	Valeur détenue y inclus les intérêts courus	Comptabilité
<i>OPCVM</i>	Valeur de marchés	Valorisation du dépositaire
Provisions techniques cédées en réassurance	Meilleur estimation -Best Estimate	Données Service Etudes / comptabilité
Créances nées d'opérations d'assurance	Valeur nette comptable	Comptabilité
Autres créances	Valeur nette comptable	Comptabilité
Liquidités (y inclus les livrets)	Valeur nette comptable	Comptabilité
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	Valeur nette comptable	Comptabilité

La Mutuelle Verte n'a pas identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation des actifs.

D.1.2.1 Immobilisations incorporelles significatives

La Mutuelle Verte a retenu une valeur nulle pour les immobilisations incorporelles conformément à la réglementation.

D.1.2.2 Baux financiers et baux d'exploitation

La Mutuelle Verte n'a pas de bail. Elle est propriétaire des immeubles qu'elle utilise pour ses activités. Cet actif a été valorisé sur la base d'un rapport d'expert immobilier.

D.1.2.3 Impôts différés actifs

Par prudence, aucun impôt différé actif n'a été retenu.

D.1.2.4 Entreprises liées

La Mutuelle Verte détient 100 % des parts de l'EURL CCMV (Conseil et Courtage Mutuelle Verte, société de courtage). Cette société a été valorisée à partir de sa dernière situation nette comptable connue à la clôture des comptes 2021, soit 224 K€.

D.1.3 Modification des bases de comptabilisation et de valorisation

Aucune modification des bases de comptabilisation et de valorisation utilisées ou des estimations n'a été faite durant la période de référence.

D.1.4 Hypothèses et appréciations

La valorisation est basée sur des valeurs de marchés ou en l'absence sur des valeurs d'expert ou issue de la comptabilité. Aucune hypothèse n'a été utilisée pour déterminer ces valeurs.

La Mutuelle n'a pas identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation des actifs.

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

D.2.1 Montant des provisions techniques et méthodologie

en K€	Valeur 31.12.2020 en S2	Valeur 31.12.2021 en S2
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	1 888	873
<i>Dont Meilleure estimation des Sinistres</i>	<i>1 416</i>	<i>399</i>
<i>Dont Marge de risque</i>	<i>471</i>	<i>475</i>

Le Best Estimate des provisions pour sinistres a été calculé selon une méthode de type Chain-Ladder, à partir de triangles de prestations versées au mois le mois, sur les trois derniers exercices (2019 à 2021) et qui permet d'obtenir une estimation des flux des prestations futures.

Pour mémoire, en 2020, exceptionnellement, pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire, les effets des mois impactés ont été corrigés. Le Best Estimate a également été majoré de la contribution exceptionnelle dite "COVID-19" et de la provision pour glissement de prestations sur l'exercice 2021.

Les flux de prestations mensuels obtenus par cette méthode sont ensuite actualisés par la courbe des taux sans risque y inclus les ajustements de volatilité (taux publiés par l'EIOPA). Ce calcul inclut également une majoration pour les frais de gestion déterminée en fonction du taux de frais réellement observé (4,20% en 2021).

Le Best Estimate des provisions pour primes a fait l'objet d'un calcul spécifique pour les projections 2022. Le P/C futur retenu a été déterminé par le suivi des flux techniques constatés dans le budget prévisionnels 2022 de La Mutuelle Verte. Rappelons que le niveau de prestations futures 2022 tient compte de la dégradation des sinistres observée sur l'exercice de survenance 2021.

L'intégralité des cotisations 2022 a été prise en compte. En effet, l'émission de ces cotisations étant au 1^{er} janvier 2022, La Mutuelle Verte est engagée sur ces cotisations qui font donc partie du périmètre du bilan Solvabilité II. Le P/C est ensuite appliqué au montant de cotisations émises sur l'année N+1 pour lesquelles l'organisme est engagé (émission au premier janvier) afin d'obtenir la charge de prestation estimée pour l'année N+1. Le ratio de frais est également appliqué au montant de cotisations émises sur l'année N+1 pour lesquelles l'organisme est engagé afin d'évaluer la charge de frais pour l'année N+1.

La charge de prestations et la charge de frais sont ensuite étalées en flux de paiements avec la cadence mensuelle estimée à partir du triangle de prestations et de la projection des flux via la méthode de Chain Ladder, sur la dernière année de survenance N.

Les flux de prestations et de frais mensuels sont ensuite actualisés avec la même courbe des taux que celle utilisée pour le BE de prestations.

Best Estimate de prestations et de cotisations cédées en réassurance : Ces deux calculs de Best Estimate de prestations et de Best Estimate de cotisations sont réalisés sur des données brutes de réassurance en tenant compte du taux de cession en réassurance.

Le calcul du Best Estimate de cotisations cédées en réassurance est effectué en calculant :

- D'une part, les cotisations cédées, nettes de commissions versées par le réassureur, par application du taux de cession aux cotisations émises N+1,
- D'autre part, les prestations cédées en appliquant le taux de cession à la charge de prestation brute de réassurance.

D.2.2 Incertitude liée à la valeur des provisions techniques

Dans le cadre de l'évaluation précédente, les incertitudes liées au calcul des provisions techniques sont les suivantes :

- Sur l'évaluation des provisions de sinistre : Incertitude liée à la cadence d'écoulement des sinistres.
- Sur l'évaluation des provisions de prime :
 - Incertitude liée à la sinistralité future,
 - Incertitude liée aux frais futurs.

Cependant, ces incertitudes restent très limitées de par la nature du risque santé qui est un risque court.

D.3 AUTRES PASSIFS

Bilan Passif en €	31/12/2021		Ecart de valorisation
	Solvabilité 1	Solvabilité 2	
Fonds Propres éligibles	42 531 390	46 586 724	4 055 334
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	3 354 439	873 457 -	2 480 982
<i>Meilleure estimation des Sinistres</i>		398 684	
<i>Marge de risque</i>		474 773	
<i>Provisions pour R&C</i>	463 590	463 590	-
<i>Impôts différés Passif</i>		1 473 711	1 473 711
<i>Dettes financières</i>	67	67	-
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance</i>	5 010 903	5 010 903	-
<i>Dettes nées de réassurance</i>	1 052 532	1 052 532	-
Autres dettes	4 672 158	4 672 158	-
Autres comptes de régularisation	77 883	33 117 -	44 766
Total passif	57 162 962	61 039 715	3 003 297

D.3.1 Montant des autres passifs et méthodologie

Les autres passifs de la mutuelle ont été comptabilisés de la manière suivante :

- Estimation à la valeur comptable considérée comme la meilleure approximation de la valeur de marché.
- Retraitements du bas de bilan liés à la valeur de marché (surcote notamment).

Le tableau ci-dessous précise les méthodes de valorisation appliquées aux éléments du passif au bilan S2 :

Bilan Passif en K€	Mode de valorisation	Source valorisation
Fonds Propres éligibles		
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)		
<i>Meilleure estimation des Sinistres</i>	Meilleure estimation - Best Estimate	Données Service Etudes / Comptabilité
<i>Marge de risque</i>		
Provisions pour risques et charges	Valeur nette comptable	Comptabilité
Impôts différés Passif	Estimation extra-comptable	Bilan Prudentiel
Dettes financières	Valeur nette comptable	Comptabilité
Dettes nées d'opérations d'assurance	Valeur nette comptable	Comptabilité
Dettes nées de réassurance	Valeur nette comptable	Comptabilité
Autres dettes	Valeur nette comptable	Comptabilité
Autres comptes de régularisation	Valeur nette comptable	Comptabilité

Par ailleurs, la mutuelle n'a pas procédé au cours de l'exercice à une modification des bases de comptabilisation et de valorisation, elle n'a pas non plus identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation de ces autres passifs.

D.3.2 Impôts différés Passif

Le bilan passif en présentation n'appelle pas de commentaires particuliers à l'exception de l'enregistrement des Impôts différés passifs pour 1 474 K€. Il est calculé sur les plus-values-latentes des placements et sur l'amélioration du Best Estimate (provision technique) en présentation prudentielle par rapport au bilan en présentation Solvabilité I.

Le calcul de l'impôt différé est présenté ci-après :

Bilan Actif en K€	31/12/2021		Ecart de valorisation
	Solvabilité 1	Solvabilité 2	
Placements	20 906 189	21 709 199	803 010
Immobilier & Immobilisations corporelles	2 887 600	4 795 554	1 907 953
Autres actifs (coupons courus)	504 811	327 091	177 720
Provisions techniques cédées en réassurance	644 009	1 146 192	502 183

Bilan Passif en K€	31/12/2021		Ecart de valorisation
	Solvabilité 1	Solvabilité 2	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	3 354 439	873 457	2 480 982
Autres comptes de régularisation	77 883	33 117	44 766

Assiette Impôt différé passif	5 561 175
taux Impôt société	26,50%
Impôt différé passif	1 473 711

D.3.3 Avantages économiques et avantages du personnel

La Mutuelle Verte enregistre dans ses provisions pour risques ses engagements en matière de retraite vis-à-vis de ses salariés. La Mutuelle Verte a utilisé la méthode préférentielle telle que prévue à l'IAS 19 (valeur actualisée des engagements de fin de carrière vis-à-vis des salariés).

D.3.4 Modification des bases de comptabilisation et de valorisation

Aucune modification des bases de comptabilisation et de valorisation utilisées ou des estimations n'a été faite durant la période de référence.

D.3.5 Hypothèses et appréciations

Les autres passifs de la mutuelle ont été comptabilisés de la manière suivante :

- Estimation à la valeur comptable considérée comme la meilleure approximation de la valeur de marché
- Retraitements du bas de bilan liés à la valeur de marché (surcote notamment)

D.4 METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

La Mutuelle Verte n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation et présentées ci-dessus.

D.5 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par La Mutuelle Verte susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut n'est à mentionner.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

E.1.1 Structure des fonds propres

La gestion des fonds propres de la mutuelle est revue chaque année par le Conseil d'Administration qui valide la couverture de marge de la mutuelle ainsi que les projections issues du processus EIRS utilisant un horizon de 3 ans. Etant donné la nature de l'organisme, la politique de gestion des fonds propres est simplifiée et précisée dans la politique de gestion des risques.

Les fonds propres de la Mutuelle sont des fonds propres de base pour 46 587 K€ au 31 décembre 2021.

Passage des fonds propres comptable (S1) aux fonds propres éligibles en Solvabilité 2 :

Catégorie	Montant
Fonds Propres S1	42 531 391
- Actifs incorporels	- 32 129
+ Plus-values sur placements y compris coupons courus	803 010
+ Plus-values sur l'immobilier	1 907 953
- Autres actifs / Coupons courus	- 177 720
+ Variation BE cédé	502 183
- Variation BE brut	2 955 755
- Marge pour risque	- 474 773
+ Impôt différé	- 1 473 711
- Autres passif	44 766
Fonds propres éligibles SII	46 586 725

Tableau de niveau de fonds propres éligibles en couverture du SCR :

Il faut souligner la qualité des fonds propres éligibles de la Mutuelle Verte pour couvrir notre SCR. En l'occurrence, La Mutuelle Verte n'a que des fonds propres de Tier 1 (aucun fonds propres auxiliaires).

	2020	2021
Ratio de solvabilité	472%	579%
Fonds propres éligibles en K€		
Tier 1	42 861	46 587
Tier 2	-	-
Tier 3	-	-

Aucune restriction notable affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres au sein de La Mutuelle Verte n'est constatée.

Tableau MCR

Le Capital minimum requis (MCR) est défini par les textes à 2 500 K€ compte tenu que notre activité est essentiellement Non Vie (l'activité Vie demeure en effet non significative).

	2020	2021
Ratio de solvabilité	1 714%	1 863%
Fonds propres éligibles en K€		
Tier 1	42 861	46 587
Tier 2		-
Tier 3		-

Ces deux ratios sont très satisfaisants au regard de la législation qui requière une couverture supérieure à 100%.

E.1.2 Passifs subordonnés

La Mutuelle n'a pas de passif subordonné.

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

E.2.1 Capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) de La Mutuelle Verte est calculé selon la formule standard et aucune simplification ou paramètre propre à la mutuelle n'a été utilisé pour les besoins du calcul du SCR.

Il se décompose de la manière suivante :

Capitaux Réglementaires (en K€)	2021	2020
SCR de Défaut	2 572	2 160
SCR Santé	5 539	5 791
Intangible		
SCR Vie		
SCR de Marché	3 352	4 149
SCR Non-Vie		
Total	11 463	12 100
<i>Effet de diversification</i>	-3 141	-3 259
BSCR	8 321	8 841
Opérationnel	1 202	1 138
Ajustement	-1 474	-897
SCR	8 049	9 082

Nous constatons comme sur les exercices précédents les résultats suivants :

- Le risque Santé constitue la principale composante de notre SCR, avec une valeur de 5 539 K€.
- Le risque de marché est la deuxième composante de notre SCR global pour un montant de 3 352 K€. La baisse observée de notre exposition sur le SCR marché s'explique notamment par nos dépôts à terme arrivés à échéance (antérieurement choqués sur le risque de baisse de taux).

- Le risque de contrepartie s'établit à 2 572 K€ au 31/12/2021. Cette hausse est due à l'augmentation de nos créances (défaut type 2) et de nos lignes disponibilités (défaut type 1).

E.2.2 Minimum de capital de requis

Le minimum de capital requis (MCR) de La Mutuelle Verte est calculé selon la formule standard et se décompose de la manière suivante :

Décomposition du MCR (en K€)	2021	2020
MCR Vie		
MCR Non-Vie	2 500	2 500
AMCR	2 500	2 500
MCR Linéaire	1 393	1 619
MCR combiné	2 012	2 271
MCR global	2 500	2 500

Aucun calcul de module ou sous-modules de risque ne déroge à la formule standard.

E.3 UTILISATION DU SOUS MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

La Mutuelle Verte n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive Solvabilité II. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

E.4 DIFFERENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

La Mutuelle Verte utilise uniquement la formule standard pour ses besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul du capital de solvabilité requis (SCR) n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement. Ainsi, aucune différence ou écart méthodologique ou autre n'est à reporter dans le présent rapport.

E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Aucun manquement en capital relatif au capital minimum requis (MCR) ou au capital de solvabilité requis (SCR) n'a été identifié sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

E.6 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la structure ou les modalités de gestion des fonds propres n'est à mentionner.

F. ANNEXES

Nom du QRT	Informations demandées
S.02.01.01	Bilan Prudentiel
S.05.01.01	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
S.17.01.01	Provisions techniques pour les garanties Non Vie ou Santé Non SLT
S.19.01.01	Triangles de développement pour l'assurance Non-Vie
S.23.01.01	Fonds propres
S.25.01.01	SCR avec formule standard
S.28.01.01	MCR Activité Non Vie

S.02.01.01 - Bilan prudentiel

Bilan - Actifs		Valeur Solvabilité	Valeur comptes
		II	légaux
		C0010	C0020
Goodwill	R0010		0,00
Frais d'acquisition différés	R0020		0,00
Immobilisations incorporelles	R0030	0,00	32 129,49
Actifs d'impôts différés	R0040	0,00	0,00
Excédent du régime de retraite	R0050	0,00	0,00
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	4 795 553,64	2 887 600,26
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	21 709 198,94	20 906 189,14
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0,00	0,00
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	222 504,24	80 000,00
Actions	R0100	0,00	0,00
Actions – cotées	R0110	0,00	0,00
Actions – non cotées	R0120	0,00	0,00
Obligations	R0130	16 772 157,92	16 146 946,40
Obligations d'État	R0140	0,00	0,00
Obligations d'entreprise	R0150	16 772 157,92	16 146 946,40
Titres structurés	R0160	0,00	0,00
Titres garantis	R0170	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	R0180	292 140,81	300 000,00
Produits dérivés	R0190	0,00	0,00
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	4 422 395,97	4 379 242,74
Autres investissements	R0210	0,00	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0,00	0,00
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0,00	0,00
Avances sur police	R0240	0,00	0,00
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0,00	0,00
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0,00	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 146 191,80	644 009,00
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	1 146 191,80	644 009,00
Non-vie hors santé	R0290	0,00	0,00
Santé similaire à la non-vie	R0300	1 146 191,80	644 009,00
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0,00	0,00
Santé similaire à la vie	R0320	0,00	0,00
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0,00	0,00
Vie UC et indexés	R0340	0,00	0,00
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0,00	0,00
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	5 428 622,81	5 428 622,81
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0,00	0,00
Autres créances (hors assurance)	R0380	3 577 904,21	3 577 904,21
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,00	0,00
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,00	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	23 181 695,62	23 181 695,62
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	327 091,31	504 811,10
Total Actifs	R0500	60 166 258,33	57 162 961,63

Bilan - Passifs		Valeur Solvabilité	Valeur comptes
		II	légaux
		C0010	C0020
Provisions techniques non-vie	R0510	873 456,57	3 354 439,05
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,00	
Meilleure estimation	R0540	0,00	
Marge de risque	R0550	0,00	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	873 456,57	3 354 439,05
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,00	
Meilleure estimation	R0580	398 683,72	
Marge de risque	R0590	474 772,85	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0,00	0,00
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,00	
Meilleure estimation	R0630	0,00	
Marge de risque	R0640	0,00	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,00	
Meilleure estimation	R0670	0,00	
Marge de risque	R0680	0,00	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0,00	
Meilleure estimation	R0710	0,00	
Marge de risque	R0720	0,00	
Autres provisions techniques	R0730		0,00
Passifs éventuels	R0740	463 590,46	0,00
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0,00	463 590,46
Provisions pour retraite	R0760	0,00	0,00
Dépôts des réassureurs	R0770	0,00	0,00
Passifs d'impôts différés	R0780	1 473 711,18	0,00
Produits dérivés	R0790	0,00	0,00
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	67,00	67,00
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0,00	0,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	5 010 902,53	5 010 902,53
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 052 531,75	1 052 531,75
Autres dettes (hors assurance)	R0840	4 672 158,13	4 672 158,13
Passifs subordonnés	R0850	0,00	0,00
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0,00	0,00
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0,00	0,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	33 116,64	77 882,72
Total passifs	R0900	13 579 534,26	14 631 571,64
Excédent d'actif sur passif	R1000	46 586 724,07	42 531 389,99

QRT 5.19.01 - Sinistres en non vie

Ligne d'activité	Z0010	Frais médicaux
Monnaie	Z0030	EUR

Année d'accident / année de souscription	Z0020	Année de survenance
Conversions monétaires	Z0040	2 - Monnaie de déclaration

Frais médicaux

Sinistres payés bruts (non cumulés)		Année de développement															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15&+
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Années précédentes	R0100																0,00
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00									
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00										
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00											
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00												
N-3	R0220	0,00	0,00	0,00													
N-2	R0230	19 283 415,84	1 577 018,62	51 678,98													
N-1	R0240	17 386 637,86	1 488 077,97														
N	R0250	21 170 096,77															

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	0,00	0,00
R0110	0,00	0,00
R0120	0,00	0,00
R0130	0,00	0,00
R0140	0,00	0,00
R0150	0,00	0,00
R0160	0,00	0,00
R0170	0,00	0,00
R0180	0,00	0,00
R0190	0,00	0,00
R0200	0,00	0,00
R0210	0,00	0,00
R0220	0,00	0,00
R0230	51 678,98	20 912 113,44
R0240	1 488 077,97	18 874 715,83
R0250	21 170 096,77	21 170 096,77
R0260	22 709 853,72	60 956 926,04

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année		Année de développement															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15&+
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Précédentes	R0100																0,00
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00									
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00										
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00											
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00												
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00												
N-3	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00												
N-2	R0230	0,00	0,00	0,00													
N-1	R0240	0,00	59 216,74														
N	R0250	1 892 563,31															

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0,00
R0110	0,00
R0120	0,00
R0130	0,00
R0140	0,00
R0150	0,00
R0160	0,00
R0170	0,00
R0180	0,00
R0190	0,00
R0200	0,00
R0210	0,00
R0220	0,00
R0230	0,00
R0240	59 569,33
R0250	1 898 123,47
R0260	1 957 692,80

Sinistres déclarés mais non réglés bruts (RBNS)

Année de développement

Année	Année de développement															
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15&+
	C0400	C0410	C0420	C0430	C0440	C0450	C0460	C0470	C0480	C0490	C0500	C0510	C0520	C0530	C0540	C0550
Précédentes	R0100															0,00
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00									
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00										
N-3	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00											
N-2	R0230	0,00	0,00	0,00												
N-1	R0240	0,00	0,00													
N	R0250	0,00														

Fin d'année (données actualisées)	
	C0560
R0100	0,00
R0110	0,00
R0120	0,00
R0130	0,00
R0140	0,00
R0150	0,00
R0160	0,00
R0170	0,00
R0180	0,00
R0190	0,00
R0200	0,00
R0210	0,00
R0220	0,00
R0230	0,00
R0240	0,00
R0250	0,00
R0260	0,00

Recouvrements de réassurance reçus (non cumulés)

Année de développement

Année	Année de développement															
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15&+
	C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660	C0670	C0680	C0690	C0700	C0710	C0720	C0730	C0740	C0750
Précédentes	R0300															0,00
N-14	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-12	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-11	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
N-10	R0350	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
N-9	R0360	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
N-8	R0370	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
N-7	R0380	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								
N-6	R0390	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00									
N-5	R0400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00										
N-4	R0410	0,00	0,00	0,00	0,00											
N-3	R0420	0,00	0,00	0,00												
N-2	R0430	4 823 148,00	396 637,00	13 354,00												
N-1	R0440	4 363 100,00	371 938,00													
N	R0450	7 402 849,00														

Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)	
	C0760	C0770
R0300	0,00	0,00
R0310	0,00	0,00
R0320	0,00	0,00
R0330	0,00	0,00
R0340	0,00	0,00
R0350	0,00	0,00
R0360	0,00	0,00
R0370	0,00	0,00
R0380	0,00	0,00
R0390	0,00	0,00
R0400	0,00	0,00
R0410	0,00	0,00
R0420	0,00	0,00
R0430	13 354,00	5 233 139,00
R0440	371 938,00	4 735 038,00
R0450	7 402 849,00	7 402 849,00
R0460	7 788 141,00	17 371 026,00

Meilleure estimation provisions pour sinistres non actualisées - Montants recouvrables au titre de la réassurance

Année de développement

Année	Année de développement															
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15&+
	C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850	C0860	C0870	C0880	C0890	C0900	C0910	C0920	C0930	C0940	C0950
Précédentes	R0300															0,00
N-14	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-12	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
N-11	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
N-10	R0350	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
N-9	R0360	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
N-8	R0370	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
N-7	R0380	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								
N-6	R0390	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00									
N-5	R0400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00										
N-4	R0410	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00										
N-3	R0420	0,00	0,00	0,00												
N-2	R0430	0,00	0,00	0,00												
N-1	R0440	0,00	13 006,28													
N	R0450	362 246,67														

Fin d'année (données actualisées)	
	C0960
R0300	0,00
R0310	0,00
R0320	0,00
R0330	0,00
R0340	0,00
R0350	0,00
R0360	0,00
R0370	0,00
R0380	0,00
R0390	0,00
R0400	0,00
R0410	0,00
R0420	0,00
R0430	0,00
R0440	13 006,28
R0450	363 310,91
R0460	376 394,64

Réassurance sinistres RBNS

Année	Précédentes	Année de développement															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15&+
		C1000	C1010	C1020	C1030	C1040	C1050	C1060	C1070	C1080	C1090	C1100	C1110	C1120	C1130	C1140	C1150
	R0300																0,00
N-14	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-13	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-12	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
N-11	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
N-10	R0350	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
N-9	R0360	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
N-8	R0370	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
N-7	R0380	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								
N-6	R0390	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00									
N-5	R0400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00										
N-4	R0410	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00											
N-3	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00												
N-2	R0430	0,00	0,00	0,00													
N-1	R0440	0,00	0,00														
N	R0450	0,00															

Fin d'année (données actualisées)	C1160
	R0300
R0310	0,00
R0320	0,00
R0330	0,00
R0340	0,00
R0350	0,00
R0360	0,00
R0370	0,00
R0380	0,00
R0390	0,00
R0400	0,00
R0410	0,00
R0420	0,00
R0430	0,00
R0440	0,00
R0450	0,00
R0460	0,00

Sinistres payés nets (non cumulés)

Année	Précédentes	Année de développement															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15&+
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250	C1260	C1270	C1280	C1290	C1300	C1310	C1320	C1330	C1340	C1350
	R0500																0,00
N-14	R0510	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-13	R0520	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-12	R0530	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
N-11	R0540	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
N-10	R0550	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
N-9	R0560	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
N-8	R0570	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								
N-7	R0580	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00									
N-6	R0590	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00										
N-5	R0600	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00											
N-4	R0610	0,00	0,00	0,00	0,00												
N-3	R0620	0,00	0,00	0,00	0,00												
N-2	R0630	14 460 267,84	1 180 381,62	38 324,98													
N-1	R0640	13 023 537,86	1 116 139,97														
N	R0650	13 767 247,77															

Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)	
	C1360	C1370
R0500	0,00	0,00
R0510	0,00	0,00
R0520	0,00	0,00
R0530	0,00	0,00
R0540	0,00	0,00
R0550	0,00	0,00
R0560	0,00	0,00
R0570	0,00	0,00
R0580	0,00	0,00
R0590	0,00	0,00
R0600	0,00	0,00
R0610	0,00	0,00
R0620	0,00	0,00
R0630	38 324,98	15 678 974,44
R0640	1 116 139,97	14 139 677,83
R0650	13 767 247,77	13 767 247,77
R0660	14 921 712,72	43 585 900,04

Meilleure estimation provisions pour sinistres nettes non actualisées

Année	Précédentes	Année de développement															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15&+
		C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450	C1460	C1470	C1480	C1490	C1500	C1510	C1520	C1530	C1540	C1550
	R0500																0,00
N-14	R0510	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-13	R0520	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-12	R0530	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
N-11	R0540	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
N-10	R0550	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
N-9	R0560	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
N-8	R0570	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								
N-7	R0580	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00									
N-6	R0590	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00									
N-5	R0600	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00											
N-4	R0610	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00											
N-3	R0620	0,00	0,00	0,00	0,00												
N-2	R0630	0,00	0,00	0,00													
N-1	R0640	0,00	46 210,46														
N	R0650	1 530 316,64															

Fin d'année (données actualisées)	C1560
	R0500
R0510	0,00
R0520	0,00
R0530	0,00
R0540	0,00
R0550	0,00
R0560	0,00
R0570	0,00
R0580	0,00
R0590	0,00
R0600	0,00
R0610	0,00
R0620	0,00
R0630	0,00
R0640	46 485,61
R0650	1 534 812,55
R0660	1 581 298,16

Année	Année de développement															
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15&+
	C1600	C1610	C1620	C1630	C1640	C1650	C1660	C1670	C1680	C1690	C1700	C1710	C1720	C1730	C1740	C1750
Précédentes	R0500															0,00
N-14	R0510	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0520	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0530	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0540	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0550	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0560	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0570	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0580	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0590	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0600	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-4	R0610	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-3	R0620	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-2	R0630	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-1	R0640	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N	R0650	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Fin d'année (données actualisées)
	C1760
R0500	0,00
R0510	0,00
R0520	0,00
R0530	0,00
R0540	0,00
R0550	0,00
R0560	0,00
R0570	0,00
R0580	0,00
R0590	0,00
R0600	0,00
R0610	0,00
R0620	0,00
R0630	0,00
R0640	0,00
R0650	0,00
R0660	0,00

S.23.01.01 - Fonds propres

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)
 Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires
 Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle
 Comptes mutualistes subordonnés
 Fonds excédentaires
 Actions de préférence
 Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence
 Réserve de réconciliation
 Passifs subordonnés
 Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets
 Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Déductions

Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières

Total fonds propres de base après déductions

Fonds propres auxiliaires

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande
 Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle
 Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande
 Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande
 Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
 Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
 Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE
 Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE
 Autres fonds propres auxiliaires

	Total	Niveau 1 - Non restreint	Niveau 1 - Restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010	0,00	0,00		0,00	
R0030	0,00	0,00		0,00	
R0040	780 000,00	780 000,00		0,00	
R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
R0070	0,00	0,00			
R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
R0130	45 806 724,07	45 806 724,07			
R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
R0160	0,00				0,00
R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R0220	0,00				
R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	
R0290	46 586 724,07	46 586 724,07	0,00	0,00	0,00
R0300	0,00			0,00	
R0310	0,00			0,00	
R0320	0,00			0,00	0,00
R0330	0,00			0,00	0,00
R0340	0,00			0,00	
R0350	0,00			0,00	0,00
R0360	0,00			0,00	
R0370	0,00			0,00	0,00
R0390	0,00			0,00	0,00

Total fonds propres auxiliaires

Fonds propres éligibles et disponibles

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis
 Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis
 Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis
 Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis

SCR

MCR

Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis

Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis

	Total	Niveau 1 - Non restreint	Niveau 1 - Restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0400	0,00			0,00	0,00
R0500	46 586 724,07	46 586 724,07	0,00	0,00	0,00
R0510	46 586 724,07	46 586 724,07	0,00	0,00	
R0540	46 586 724,07	46 586 724,07	0,00	0,00	0,00
R0550	46 586 724,07	46 586 724,07	0,00	0,00	
R0580	8 049 488,12				
R0600	2 500 000,00				
R0620	5,79				
R0640	18,63				

Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif
 Actions propres (détenues directement et indirectement)
 Dividendes, distributions et charges prévisibles
 Autres éléments de fonds propres de base
 Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

Réserve de réconciliation

Bénéfices attendus

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie
 Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

	Total
	C0060
R0700	46 586 724,07
R0710	0,00
R0720	0,00
R0730	780 000,00
R0740	0,00
R0760	45 806 724,07
R0770	0,00
R0780	1 555 890,12
R0790	1 555 890,12

QRT S.25.01.01 - Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	3 351 637,19	3 351 637,19	0,00
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 571 984,64	2 571 984,64	0,00
Risque de souscription en vie	R0030	0,00	0,00	0,00
Risque de souscription en santé	R0040	5 538 948,88	5 538 948,88	0,00
Risque de souscription en non-vie	R0050	0,00	0,00	0,00
Diversification	R0060	-3 141 270,90	-3 141 270,90	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,00	0,00	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	8 321 299,81	8 321 299,81	

		C0100
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120	0,00
Risque opérationnel	R0130	1 201 899,49
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0,00
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-1 473 711,18
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,00
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	8 049 488,12
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,00
Capital de solvabilité requis	R0220	8 049 488,12
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur	R0400	0,00
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part rest	R0410	0,00
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds c	R0420	0,00
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0,00
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0,00
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0450	- Pas d'ajustement
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	0,00

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2 - Non

		Avant le choc	Après le choc	LAC DT
		C0110	C0120	C0130
DTA	R0600	0,00	0,00	
DTA dus au report à nouveau	R0610	0,00	0,00	
DTA dus à des différences temporelles déductibles	R0620	0,00	0,00	
DTL	R0630	1 473 711,18	0,00	
LAC DT	R0640			-1 473 711,18
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650			-1 473 711,18
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économique	R0660			0,00
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670			0,00
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680			0,00
LAC DT maximale	R0690			0,00

QRT 5.28.01.01 - Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance non-vie uniquement ou de réassurance

		C0010
Résultat MCR NL	R0010	1393059,76

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0,00	30387077,35
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0,00	0,00
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0,00	0,00
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0,00	0,00
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0,00	0,00
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0,00	0,00
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0,00	0,00
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0,00	0,00
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0,00	0,00
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0,00	0,00
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0,00	0,00
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0,00	0,00
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0,00	0,00
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0,00	0,00

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance vie uniquement ou de réassurance

		C0040
Résultat MCR L	R0200	0,00

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0,00	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0,00	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0,00	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0,00	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0,00

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	1393059,76
Capital de solvabilité requis	R0310	8049488,12
Plafond du MCR	R0320	3622269,66
Plancher du MCR	R0330	2012372,03
MCR combiné	R0340	2012372,03
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2500000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	2500000,00